

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 22

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

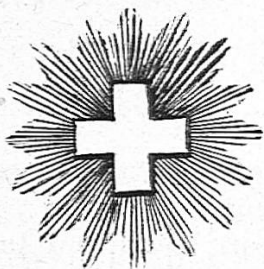
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIV^{re} ANNÉE

N^o 22
Série B



LAUSANNE

1^{er} juin 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Une amie des tout petits. — PARTIE PRATIQUE : Récitation. — Rédaction-Composition. — Grammaire. — Le dessin à l'école primaire. — Arithmétique.*

Nous référant à l'avis paru samedi dernier, nous rappelons que le prochain numéro de l'Educateur paraîtra le 15 juin.

CHRONIQUE VAUDOISE

Au Chef-lieu. — Glanons quelques renseignements dans l'intéressant rapport présenté par M. le municipal H. Bersier, directeur des écoles de Lausanne :

Une classe de redoublement (la demi-supérieure, disent les gosses) a été ouverte au collège de la Barre et confiée à M. Lavenex, instituteur. Elle est destinée aux élèves qui ont achevé leur programme primaire, mais n'ont pu être admis en primaire supérieure, et l'enseignement est orienté de façon à préparer la culture professionnelle.

On ouvrira sous peu une 2^e classe spéciale pour élèves anormaux, les résultats, acquis dans la première, dirigée par Mme Thuillard, étant encourageants.

Feu Victor Bessièrès a légué fr. 10 000, à charge pour la commune d'en consacrer les intérêts à l'organisation d'une course annuelle dans le canton, pour les élèves de l'école primaire de Villamont-Dessus.

En terminant, M. Bersier a souligné l'importance de la tâche de l'instituteur, laquelle grandit encore dans l'effroyable tourmente qui bouleverse le monde...

A. R.

*** **L'enseignement ménager**, petit à petit, s'introduit dans les écoles du canton.

Les communes de Romainmôtier, Envy, Juriens, Premier, Bretonnières et Croy vont vraisemblablement réaliser sous peu cet important progrès. Une conférence sur cet objet a été donnée dernièrement à Romainmôtier par M. E.

Savary, chef de service au Département de l'Instruction publique, en présence de M. le conseiller d'Etat Dubuis. A. R.

*** **Retraite.** — M. Henri Bovay, à l'Auberson, vient de prendre sa retraite, après 30 ans d'enseignement. Nous la lui souhaitons longue et heureuse. A. R.

*** **Subside refusé.** — Le *Solothurner Anzeiger*, commentant le refus du Conseil communal de Lausanne d'accorder un subside aux écoles catholiques de cette ville, termine ainsi son entrefilet :

Cela se passe dans la ville protestante de Lausanne ! Et il nous apprend que l'Etat et la ville de Fribourg accordent chaque année respectivement fr. 5600 et fr. 6000 aux écoles protestantes de cette dernière ville : Cela se passe, dit-il, dans la ville catholique de Fribourg ! A. R.

Note de la Rédaction : Peut-être convient-il de remarquer que l'enseignement dans les écoles de Lausanne n'a rien de confessionnel. En est-il de même à Fribourg ? On peut en douter. Il est tout naturel que les cantons qui tiennent à conserver à leurs écoles publiques un caractère confessionnel subventionnent des écoles privées destinées à des élèves qui ne peuvent s'accommoder de cet enseignement ; et il est non moins naturel que les cantons et les villes dont l'école n'est pas confessionnelle refusent une telle subvention.

*** **Le chant à l'école primaire.** — A la suite de l'enquête dont avait été chargé M. Gustave Doret, une Commission a été désignée pour étudier la révision complète du manuel de chant actuellement en usage dans nos classes. Cette commission est composée de MM. G. Doret, Alex. Denéréaz, G. Humbert, A. Porchet, Ch. Troyon, Ch. Mayor et H. Lang.

Souhaitons qu'au moment où le nouveau recueil leur sera remis, nos écoliers puissent encore chanter, de tout leur cœur, la beauté et surtout l'indépendance de la patrie. A. R.

*** **Souvenirs de jeunesse.** — *La mère Fritz* est morte. Paix à ses cendres. Ceux de nos collègues qui ont fait leurs études dans l'ancien bâtiment de la Cité n'auront pas appris cette nouvelle sans que leur pensée se soit reportée au temps déjà lointain où ils allaient « aux petits gâteaux », dans l'étroite boutique au plafond bas que la Providence avait placée si à portée de l'école normale.

A certaines heures, c'était une cohue, où étudiants, gymnasiens, collégiens et normaliens se ruaient à l'assaut des fameuses pâtisseries, qu'il fallait, en été, disputer aux guêpes voraces.... On ne connaissait point encore les cartes de rationnement et si quelques-uns de ces gourmands n'y passaient pas leur journée, c'est que : 1^o Il y avait les cours. 2^o Les bourses de ceux qui étudient ne sont point, en général, comme les ressources des Etats-Unis, inépuisables.

Les élèves régents d'aujourd'hui ont à leur disposition de superbes locaux ; nous en avions d'affreux. Mais ils n'ont point connu les gâteaux de la mère Fritz. Il y a compensation. A. R.

*** † **Julie Leyvraz.** — Le mardi 14 mai, une imposante assemblée remplissait le temple de Saint-Laurent, à Lausanne. La famille de Mlle Julie Leyvraz, les autorités scolaires, ses collègues, ses élèves et leurs parents, les moniteurs de

l'Ecole du dimanche, la Société de la Croix-Bleue lui rendaient un dernier hommage. Sous le luxe qu'offraient les plus belles fleurs de mai, répandues à profusion, nous évoquions, le cœur serré, l'institutrice à l'allure si simple, que, depuis tant d'années, nous croisions sur le chemin de l'école. Dix jours d'une maladie très douloureuse avaient suffi pour l'emmener.

En 1884, à l'âge de 18 ans, Mlle Leyvraz débutait à Riaugraubon, dans une classe mixte à trois degrés. Là, sa volonté et son énergie surent imposer le respect même à des élèves garçons de 15 ans. Huit ans plus tard, Mlle Leyvraz était appelée à poursuivre sa tâche à Lausanne. Cette volonté et cette énergie de la débutante caractérisent toute la carrière de Mlle Leyvraz, si bien que personne n'a pu être en contact avec elle et rester indifférent. Et quelle persévérance au travail ! Jamais elle ne se présenta devant sa classe sans avoir préparé ses leçons ; chaque soir, elle corrigeait des devoirs ; chaque jour, elle consacrait des heures supplémentaires aux élèves retardés : tout cela avec un dévouement inlassable, qui ne rencontra pas toujours de la reconnaissance. Pour ses élèves et ses collègues, elle était l'incarnation du devoir dans toute son austérité. L'école a été toute sa vie ; elle voulait exercer sur ses élèves une influence profonde, et elle y a réussi : combien de jeunes filles avons-nous entendu dire, bien des années après avoir quitté sa classe : « Je dois beaucoup à Mlle Leyvraz ! »

Nous voudrions mieux dépeindre l'âme forte et pieuse, la collègue vaillante et bonne qui vient de nous quitter ; nous ne pouvons que communiquer ce fragment de ses adieux, au moment du départ pour la clinique, alors qu'elle pressentait la gravité de son mal :

« Si je meurs, je mourrai comme je l'ai désiré, à la tâche. J'ai ardemment aimé mon pays, mon Lausanne, ma classe et « mes enfants ». — J'aimerais tant que les parents sachent combien j'ai aimé leurs enfants ! »
B. M.

***** Classes ménagères de Lausanne. — Retraite.** — Les autorités scolaires de Lausanne viennent d'enregistrer avec regret la démission de Mme Adeline Déverin-Mayor, maîtresse de l'une des classes ménagères de la ville. Pendant les nombreuses années qu'elle a consacrées à l'enseignement public, Mme Déverin a tracé un sillon remarquablement fécond. Fille et sœur des regrettés professeurs Louis et Henri Mayor, qui furent les maîtres respectés de tant d'instituteurs et d'institutrices vaudois, sœur de Mme Perrin-Mayor, directrice des écoles enfantines de la ville de Lausanne, elle a été elle-même la maîtresse distinguée de nombreuses volées d'écoliers et écolières lausannois, qui lui gardent un souvenir affectueux et reconnaissant. Brevetée en 1876, elle débuta dans l'enseignement à Grandson et fut appelée à Lausanne en 1879. Lors de la création de l'Ecole ménagère en 1900, les autorités lausannoises lui confièrent l'une des classes de cette école ; les 18 années qu'elle a consacrées à cette utile institution ont dignement couronné une carrière toute de dévouement et de fidélité au devoir. Par l'intelligence et par le cœur, elle a exercé sur des centaines de jeunes filles une influence bienfaisante.

Mme Déverin-Mayor ne s'est pas contentée d'être une enseignante de grand mérite ; elle a su faire bénéficier ses collègues de ses idées et de ses expériences dans de nombreux articles parus dans l'ancienne *Ecole* et dans l'*Educateur*.

Elle est l'auteur d'un manuel apprécié d'économie domestique en usage dans les écoles vaudoises.

Les autorités lausannoises ont tenu à ne pas laisser passer inaperçu un départ si regretté ; elles ont remis à Mme Déverin-Mayor une superbe pendule accompagnée d'une lettre rendant hommage aux services éminents rendus par celle qui fut pour tant de jeunes Lausannoises une amie fidèle et dévouée. L'*Educateur* joint ses vœux aux leurs, et souhaite à sa fidèle collaboratrice des années fécondes qui ont suivi l'introduction du plan d'études actuel des écoles vaudoises de nombreuses années d'une retraite paisible et heureuse.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

La Chaux-de-Fonds. — *Traitement.* — A côté des questions pédagogiques du Congrès romand qui retiennent toujours notre attention, notre section a travaillé activement à améliorer la situation financière du Corps enseignant de la commune.

1) Le rapport du Conseil communal demandait de diminuer de fr. 300 la haute-paie communale puisque nous avons obtenu une augmentation égale de la haute-paie cantonale. — C'est ce que certains appellent améliorer les traitements ! — Notre section a vivement protesté et a obtenu gain de cause auprès de la Commission du budget puis du Conseil général.

2) Dès le 1^{er} janvier 1918 les titulaires seront placés immédiatement à l'échelon de la haute-paie de 750 fr. auquel leur donnent droit les années de service. C'est pour les aînés une belle amélioration puisque le maximum n'aurait été atteint qu'en 1920 pour les instituteurs et en 1923 pour les institutrices.

3) La haute-paie de fr. 750 sera acquise en 10 annuités de fr. 75 (au lieu de 15 de fr. 50) dès le 1^{er} janvier pour les maîtres qui ont 2 ans révolus d'enseignement dans la commune.

La situation actuelle est donc la suivante :

Instituteurs : Traitement cantonal fr. 2 700, haute-paie cantonale fr. 1 200, haute-paie communale fr. 750 = fr. 4 650.

Institutrices : Traitement cantonal fr. 2 000, haute-paie cantonale fr. 900, haute-paie communale fr. 750 = fr. 3 650.

Maîtres spéciaux de chant, allemand, dessin, gymnastique :

Situation ancienne : fr. 100 à fr. 115 l'heure-année.

Situation nouvelle : fr. 120 à fr. 135 l'heure-année.

Maximum d'heures hebdomadaires : 36.

Nous sommes en-dessous de bien des villes romandes quant au traitement, mais nous pouvons dire avec certitude que si la Société Pédagogique locale n'avait pas travaillé comme elle l'a fait, nous n'aurions pas obtenu les avantages cités plus haut.

Notre section compte 110 membres sur les 150 que comprend le corps enseignant. A deux reprises nous avons signalé par lettre individuelle aux non-sociétaires les avantages dont ils bénéficient grâce au travail et aux démarches faites par la collectivité. Mais à La Chaux-de-Fonds le jour ne luit pas encore

où certains mettront de côté leurs susceptibilités pour travailler en commun pour l'Ecole et pour le Corps enseignant.

Je formule le vœu personnel suivant :

« J'aimerais que le comité central aidé par les comités cantonaux publie *aussi vite que possible* un tableau complet de la situation financière du corps enseignant romand » (traitements, hautes-paies, leçons spéciales, travaux manuels, complémentaires, maîtres spéciaux, etc.).

Ce serait utile pour les revendications futures.

G. DUBOIS.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Caisse d'assurance des instituteurs bernois.

Nous trouvons dans le *Berner Schulblatt* un résumé des discussions qui ont eu lieu, le premier mai, dans l'assemblée des délégués convoquée à Berne.

Le bilan technique de l'établissement clôt par un déficit de 254 000 francs, dû à l'insuffisance du subside de l'Etat qui théoriquement doit être du 4 % des traitements assurés, tandis qu'il ne s'élève en réalité qu'à 2,3 %.

M. Schläfli, instituteur à Berne, une des personnes les mieux au courant des questions d'assurance, a demandé que l'Etat veuille bien inscrire, dans un futur projet de loi scolaire, le principe de la garantie d'un subside de 4 %. Ce serait là une excellente disposition qui donnerait à la Caisse une certaine élasticité, à côté des sûretés techniques, car le subside de 130 000 francs versé par l'Etat ne suffit pas à couvrir tous les risques.

En attendant l'Etat, qui a inscrit au budget une autre somme de 126 000 francs pour ses propres assurés, — instituteurs âgés que la Caisse n'a pu recevoir, — mettra à la disposition de la Caisse d'assurance, à la fin de chaque exercice, le solde éventuel du crédit disponible. Mais nous croyons qu'il ne faut pas, pour le moment, compter sur une forte subvention du chef de cet excédent du budget.

Si le nombre des retraités tombés à la charge de l'Etat diminue d'année en année, il faut considérer d'autre part que des pensions variant de 280 à 700 francs sont notoirement insuffisantes par ces temps de misère et que l'Etat devra disposer de son crédit jusqu'au dernier centime.

Le déficit théorique ci-dessus ne doit pas alarmer les membres de l'établissement, car celui-ci a mis de côté une réserve spéciale de 112 000 francs provenant des bonis sur le compte d'intérêt. La Caisse hypothécaire paye, en effet, 4 1/2 % pour les capitaux qui lui sont confiés, tandis que l'intérêt théorique est calculé à 4 %.

Les délégués ont aussi décidé que le maximum du traitement servant de base à la pension de retraite serait porté à 4000 francs.

L'Etat a l'intention de verser à ses propres retraités des indemnités de cherté de vie de 100 à 300 francs. Les délégués ont pensé que les pensionnés de la Caisse d'assurance pourraient aussi profiter de cette aubaine. Le Comité adressera une requête dans ce sens à la Direction de l'instruction publique. En outre, le Comité a été chargé de prendre des mesures pour augmenter le fonds de secours qui est notoirement insuffisant.

H. GOBAT.

Revision du plan d'études des écoles primaires.

Le Bureau du Synode scolaire a reçu jusqu'ici douze travaux consacrés à la revision du plan d'études des écoles primaires. Il y en a deux provenant du Jura bernois, l'un du Synode d'Ajoie et l'autre de Neuveville.

Les propositions du Bureau ont été envoyées à tous les membres du corps enseignant bernois recevant la *Feuille officielle scolaire*. Ces propositions ne renferment que les principes généraux devant servir de base à la rédaction du plan d'études lui-même.

Dans sa dernière séance le bureau a fixé un dernier délai, expirant le 30 juin 1918, aux personnes qui voudront encore envoyer des idées et des remarques utiles à M. Gylam, président du Synode scolaire à Corgémont.

La rédaction définitive du nouveau plan d'études fera l'objet d'une deuxième campagne dont le plan sera arrêté dans la prochaine session du synode cantonale.

H. GOBAT.

UNE AMIE DES TOUT PETITS (Suite ¹.)

Cependant, les efforts d'A. Vuagnat aboutissaient. Les Jardins d'enfants prospéraient, les cours de pédagogie fröbelienne à l'Ecole normale cantonale étaient organisés et des escouades de jeunes institutrices essaimaient dans le canton, qui mettaient en pratique la bonne parole. A Lausanne même, on appela une de ses meilleures élèves, Mlle Soguel, pour y organiser l'enseignement fröbelien.

Son activité avait doublé.

Pour les leçons de théorie, elle s'était vue obligée d'imprimer son cours manuscrit : *L'Education normale des tout petits*². La lecture de ce petit livre, « guide dédié aux jeunes institutrices et aux mères, » serait utile aussi à des instituteurs et à des pères de famille.

Elle composait de petites poésies, des paroles pour des mélodies simples, des jeux, des récits; de ces derniers, les uns furent publiés, tels ses *Contes rustiques*³; elle réservait les autres à ses élèves.

A vrai dire, sa pensée ne les quittait pas un instant, et tout la ramenait à eux. Trop de gens ont la tendance injuste et regrettable d'estimer le travail du maître d'école au nombre d'heures qu'il passe en classe; s'ils avaient pu voir A. Vuagnat de près! Elle ne cessait de se cultiver, de réfléchir, de remuer des idées, — et elle en avait de très personnelles, — de chercher ou d'appliquer des perfectionnements et des procédés nouveaux. D'une promenade, d'une conversation, d'un incident, jaillissait une inspiration: les ondulations du blé lui suggèrent un jeu rythmé; une image, tel récit; un oiseau, un vitrail d'église, tel dessin stylisé.

¹ Exceptionnellement, nous donnons dans ce numéro de série B la fin de l'article *Une amie des tout petits*, dont le commencement a paru samedi dernier, afin de ne pas laisser un intervalle trop long entre la publication des deux parties. (Réd.)

² Neuchâtel, Attinger frères éditeurs.

³ Genève, Eggimann éditeurs; Paris, Fischbacher.

L'activité de cette pensée a fini par créer dans toutes les branches (dessin, perles, bâtonnets, lattes, pliage, découpage, etc.) des séries d'exercices gradués dont l'ensemble forme une méthode qui fut éditée en planches sous le titre de : « *Moyens éducatifs d'après Frœbel* »¹. Ce *d'après Frœbel*, significatif, permet de constater qu'A. Vuagnat n'a jamais été esclave de la *lettre*, mais qu'elle adaptait librement *l'esprit* de Frœbel. Sur les bases qu'il a posées, elle a construit quelque chose d'original. C'est ce qui explique du reste que son Jardin d'enfants n'est pas le « Kindergarten ». D'ailleurs, c'était là une des idées qui lui étaient chères, ne jamais *copier* quoi que ce soit, mettre toujours du sien à son travail ; n'être pas non plus suivie, imitée platement. Dans la préface de ses « *Moyens éducatifs* », elle dit expressément qu'elle présente non des modèles à imiter servilement, mais des « *exemples* » destinés à inspirer de nouvelles productions.

Ces « *exemples* » s'enchaînent à la fois par *concentration* et par *progression*.

La remarque en convient aussi bien aux exercices entre eux et aux séries entre elles qu'à toutes les occupations frœbeliennes. Faut-il en donner une idée ? Le canard a été l'objet d'une leçon de choses, il devient le héros d'une causerie morale, d'une histoire ; on le dessine, au moyen des bâtonnets peut-être, au moyen du crayon certainement ; ce dessin, colorié, sera brodé ; et des calculs s'échafaudent sur un nombre donné de canards, dont on bâtit la maisonnette en cubes ; une chanson et des mouvements gymnastiques en célébreront les grâces...

S'il résulte de cette concentration quelque ennui pour les enfants ? Non, répond A. Vuagnat ; les enfants d'eux-mêmes suggèrent des rapports auxquels on n'avait pas songé ; c'est, du reste, au tact de la Jardinière à s'en rendre compte. La concentration est bonne parce qu'elle rattache des notions nouvelles à des faits déjà connus.

Quant à la progression, elle gradue les exercices : l'enfant monte d'échelon en échelon, si bien que les examens, réforme inappréciable, n'ont plus de raison d'être ! A. Vuagnat a poussé si loin ce souci de la progression, qu'elle a raccordé ses « *occupations frœbeliennes* » au programme de l'école primaire.

De même que le passage de la famille au Jardin d'enfants s'est effectué sans heurt ni saut, de même la transition doit être insensible entre le Jardin d'enfants et l'école proprement dite : étudiant donc le programme des écoles primaires neuchâteloises, elle y fait aboutir ses séries d'occupations. Cet effort, frappant, mérite d'être signalé.

Le pliage prépare les premiers travaux manuels ; l'enseignement du dessin est prévu jusqu'à la troisième année scolaire de l'enfant ; la broderie sur papier (motifs de décoration ou points de couture) conduit à la broderie sur étamine et à la couture sur étoffe ; le tissage, en lattes ou en bandelettes de papier de plus en plus fines, c'est la reprise ; le pliage, le découpage, c'est l'usage futur du ruban métrique et la taille de l'étoffe. Nous avons constaté déjà qu'un sérieux « *labourage* » prélude à la connaissance de la langue maternelle et de plusieurs branches ; voyons encore le rôle qu'A. Vuagnat attribue au dessin.

Sa méthode marque un progrès intéressant. D'où vient qu'aujourd'hui on

¹ Neuchâtel, Attinger frères éditeurs ; Paris, Hachette & Co ; Leipzig, H.-G. Wallmann.

semble le méconnaître ? S'est-elle, par le souci du raccordement, peut-être trop exclusivement inspirée de la manière alors en usage au degré inférieur de l'enseignement primaire ? A-t-elle craint de tirer les dernières conséquences des excellents principes qu'elle avait posés, ou lui a-t-il manqué d'avoir été une spécialiste ? Le fait est qu'on reproche à son dessin l'absence de vie et de mouvement et l'on ne considère plus ce qu'incontestablement sa méthode a de bon.

Les principes d'où part A. Vuagnat sont à la base des doctrines les plus récentes : faire concourir le dessin à l'éducation intégrale et lui donner une place d'honneur ; le coup de crayon ne doit pas être un geste mécanique, sans portée ni sens, mais le fruit d'une opération intellectuelle ; observer, comprendre un modèle dans son ensemble (M^{me} Artus ira jusqu'à dire en prendre possession de tout son être), puis l'exécuter en détail, de sa propre initiative. « Dirigé dans l'observation, l'enfant doit rester libre dans l'exécution » Pour discipliner le coup d'œil et faire de la main un instrument docile, subordonner les traits à un point de départ et à un point d'arrivée. A. Vuagnat a conservé pour les débuts le papier pointillé qui offre les points de repère voulus, quitte à l'abandonner aussitôt que l'enfant est assez sûr pour se les fixer à lui-même. Dès l'abord un dessin est l'image de quelque chose : le premier trait représente un bâtonnet, les premières figures seront une feuille, un fruit, un poisson stylisés. Elle a créé des modèles en grand nombre, parmi lesquels des motifs décoratifs trouvent d'eux-mêmes leur application sur toile ou sur canevas. Et combien elle excitait ses élèves à en inventer aussi !

Tel que l'a compris A. Vuagnat, le dessin est un puissant moyen d'éducation. Il a appris à observer, à extraire d'un sujet les caractères essentiels, il a acquis une souplesse de main extrême (j'en ai répété l'expérience sur moi voici quelques années), l'enfant qui a été entraîné par sa méthode.

Au total, la caractéristique de sa pédagogie est le souci primordial de l'enchaînement, de la coordination, la préoccupation de ne présenter à l'enfant qu'un travail à sa portée, de ne jamais présenter ce travail prématurément et sans l'avoir « amorcé » par toute une préparation antérieure.

* * *

Faute d'avoir été comprise dans ces principes qui lui étaient sacrés, elle fut amenée à quitter Neuchâtel.

Il lui parut, après la mort de M. John Clerc survenue en 1898, qu'elle était moins assurée de l'appui officiel. Elle en voulait pour preuve le fait que, sans la consulter et malgré ses protestations, on fit, dans le programme des Jardins d'enfants, un changement contraire à ses principes¹. (Voir sa brochure sur le tricotage.)

¹ Pour décharger l'école primaire, on introduisit les éléments du tricotage au programme de l'école fröbelienne. Ce travail, sans portée ni valeur éducatives et dont les résultats sont insignifiants au prix du temps qu'il y faut consacrer, n'est pas en place au Jardin d'enfants : au lieu d'un moyen, c'est un but. Et si le premier degré de l'école primaire perd trop de temps à donner la pratique de la maille, il paraît pédagogique non d'en avancer l'étude, mais de la retarder d'un an ou deux, jusqu'au moment où les doigts des fillettes, plus formés et dégourdis par les exercices préparatoires, l'apprendront rapidement et avec profit. Les exercices de couture remplacent avantageusement le tricotage.

D'aucuns, beaucoup, n'y ont vu qu'un détail sans importance. A. Vuagnat y vit une atteinte à l'*esprit* du Jardin d'enfants. Et malgré son attachement à cette œuvre, ou peut-être à cause de cet attachement même, elle donna sa démission.

On put blâmer cette brusque décision. Ne l'a-t-elle jamais regrettée?

Depuis, est-ce à cause de son départ? les Jardins d'enfants sont devenus des écoles quelconques : nombre d'élèves excessif, mobilier massif et le plus souvent intransportable, peu ou pas de préau, plus de salle de jeux, plus de sable pour les reliefs, de terre glaise pour le modelage (cela est trop salissant!), peu, si peu de jeux collectifs et de chants mimés... Malgré le bon vouloir des Jardinières, leur classe est-elle un Jardin d'enfants?

Et on ne sait plus guère le nom d'A. Vuagnat, ni son œuvre. On entend dire qu'il ne faut plus de ces « vieux systèmes »! Vieux système, une école qui réalisait pour les petits l'idéal des réformes scolaires à l'ordre du jour? qui mettait en pratique, et *toujours dans la réalité*, les intuitions des grands pédagogues que la science érige en formules certaines? Vieux système, celui qui donnait à l'enfant le développement intégral dans l'équilibre et dans la joie?

Evidemment, à l'heure qu'il est, A. Vuagnat ferait son profit des travaux ou des révélations de Miss Bryant, de Jaques-Dalcroze, de Mme Montessori, de Mme Artus et de tant de collaborateurs de l'Institut J.-J. Rousseau, et c'est le premier devoir de ses successeurs que de s'en inspirer; mais lui en voudrait-on de ne les avoir pas connus? et méconnaîtra-t-on qu'elle les a pressentis? Son enseignement est encore supérieur à tel qui se donne aujourd'hui. Car, prenons-y garde : là où l'on se plaint du surmenage, de la mauvaise tenue des enfants, du vague de leurs connaissances, de l'imprécision de leur vocabulaire, de leur difficulté à s'exprimer et à composer, de *verbalisme* en un mot, — et cette plainte est fréquente chez nous, — ne serait-ce pas que la BASE a manqué? Et la base, c'est le Jardin d'enfants.

* * *

Mon amie vénérée, si l'on vous eût écoutée! Mais que sert de regretter le passé... Travaillons pour l'avenir. Ce sera rendre justice à votre carrière d'initiatrice.

JEANNE MAURICE-JEANNERET,
lic. ès lettres.

PARTIE PRATIQUE

RÉCITATION

Nos petits oiseaux, par F. GRAND.

Qu'ils sont jolis, nos oisillons!	Qu'ils font du bien, nos oisillons!
Quels pieds mignons! Quel fin plumage!	En dévorant vers et chenilles,
Comme la fleur que nous cueillons,	Ils débarrassent nos sillons,
Ils sont l'ornement du bocage;	Nos vignobles et nos charmillés
Par leur petit corps gracieux,	De ravageurs au mal zélés.
Ils sont le plaisir de nos yeux,	Mais, en retour, protégeons-les,
Nos jolis petits oisillons.	Protégeons nos bons oisillons.

CAUSERIE : Le poète prend la défense des gentils oiseaux qui peuplent nos champs, nos bois, nos vergers. Nos devons les protéger : ils sont agréables à voir

et utiles pour nos récoltes, car ils détruisent une foule d'insectes nuisibles. Ne tuons donc pas ces mignonnes créatures, n'essayons pas de les capturer, ne ravageons pas leurs nids.

RÉDACTION-COMPOSITION

Nous donnons ci-après sept des meilleures compositions présentées au « Concours de français de l'*Educateur*. » (Voir n° 18, page 288.)

Description d'une image.

L'oiseau mort.

Gilberte vient de se lever. Sa première pensée est pour son rossignol. Mais que voit-elle ? L'oiseau est étendu sans vie sur la table. Le cher petit chanteur, il était si gentil ! Il l'égayait si bien par son ramage et venait si souvent se poser sur son épaule !

Et maintenant il est mort !

Il a ouvert pour expirer ses deux jolies ailes ; sa tête s'est renversée en arrière, ses pattes sont rigides, ses yeux se sont clos pour toujours.

Des pensées confuses s'agitent dans la tête de Gilberte : L'oiseau s'ennuyait peut-être ? mais non, puisqu'il chantait tout le jour ; alors, il a sans doute mangé quelque chose d'empoisonné.

Une expression douloureuse se répand sur le visage délicat de l'enfant qu'encadrent deux tresses de cheveux d'un blond fauve. Les coins de sa bouche se rabaissent tristement, ses paupières frangées de longs cils retiennent avec peine un flot de larmes.

Elle a posé sa main douce sur le corps froid du rossignol et instinctivement fait un geste de recul.

Les graines qu'elle avait préparées ne serviront à rien.

Pauvre Gilberte !

JEANNE CERROTI, 12 ans.

Portraits.

Le casseur de pierres.

Souvent, quand je me promène, je dirige mes pas du côté d'une carrière passablement éloignée du village. C'est là que le vieux casseur de pierres Jean Martin use, en travaillant à la sueur de son front, le reste des forces que lui ont laissées ses passions désordonnées : la boisson, le jeu et le braconnage. Sa physionomie, qui ne porte que trop les marques de l'ivrognerie, est caractérisée par une longue barbe poivre et sel, et de fortes moustaches qui pointent contre les joues creuses à pommettes rouges et saillantes. Ses yeux d'un bleu gris terne sont striés de petites veines rouges ; ses paupières sont gonflées et ses sourcils bien fournis. Les habits du pauvre hère sont dans un état pitoyable ; son pantalon de milaine grise est frangé au bas et couvert de taches de toutes sortes ; les genoux ont été raccommodés tant bien que mal de gros morceaux de serpillière et le derrière est aussi bigarré que la robe de Joseph. Son gilet est encore plus misérable ; il ne lui reste plus un seul bouton ni une boutonnière, et les trous auxquels l'on pourrait suspendre toutes les poches du village ont pris des proportions déme

surées. Sa chemise aux poignets crasseux est peut-être la meilleure pièce de ses vêtements. Le pauvre homme ! Son terrible penchant à boire et à jouer a noyé tous ses biens. Jadis, quand il était jeune, il était considéré et avait une bonne place dans un bureau ; maintenant tout est perdu ! Perdue la considération ! Perdues les bonnes places. Perdue sa vie qui aurait pu être une vie utile !

ARMANDE GUIGNARD, 14 ans.

Ma grand'mère.

Grand'mère !... Je crois la revoir, ma chère aïeule, penchée vers le foyer, sa figure aux rides profondes, éclairée des reflets dansants de la flamme.

Ses traits sont restés gravés dans ma mémoire : une gracieuse petite vieille, maigre, mince, aux yeux gris infiniment malicieux, aux cheveux argentés, aux lèvres pâles avec, à la commissure, un léger pli moqueur, le même que l'on s'accorde à retrouver chez moi.

Toujours joyeuse, avenante, elle était l'âme de la vieille maison. Elle était bonne surtout, toujours prête à excuser mes folies, à pardonner mes fautes. Elle connaissait si bien l'âme des enfants ! Elle avait, comme elle disait, « dans son sac » une foule d'anecdotes, de contes, de souvenirs de jeunesse, voire même d'histoires de revenants, qu'elle racontait le soir, pendant les veillées, en tisonnant les braises. Ah ! je me rappelle les terreurs secrètes que j'éprouvais aux récits d'âmes damnées qui revenaient errer sur la terre. Elle y croyait, grand'mère ! C'était un de ses faibles. Je me souviens aussi que dans l'armoire, derrière les piles de draps fleurant la lavande, il y avait un petit sac de toile grise renfermant des papiers jaunis. C'étaient des prières miraculeuses, calmant infailliblement les rages de dents, guérissant sans retour les maladies intestinales, rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux épileptiques.

Ah ! que de souvenirs j'ai de cette bonne vieille ! Je revois le lilas près duquel elle venait s'asseoir par les beaux jours ensoleillés, l'antique bergère et les chaussons fourrés au coin de l'âtre. Je crois sentir encore sa main caresser mes cheveux, je crois voir arrêtés sur les miens ses yeux malicieux qui devinaient si bien !

Grand'maman ! Chère et douce grand'maman ! Bien-aimée disparue ! Oh ! pardonne-moi mes malices passées, mes railleries contre tes innocentes manies ! Toi qui m'aimais tant ! Grand'mère !

HÉLÈNE MÉTAIE, 15 ans.

Compte rendu d'observations personnelles.

Une couvée.

PLAN : 1° Où se trouve la couvée. — 2° La poule. — 3° Les poussins. — 4° L'approche d'un danger. — 5° Le danger s'éloigne.

DÉVELOPPEMENT : Au pied d'une échelle dressée à côté de la porte de notre grange, une belle poule noire entourée de ses poussins picore des grains de blé tombés des gerbes que nous avons déchargées tout à l'heure.

La poule est penchée, le bec contre la terre, l'attitude nerveuse. Tout en pico-

rant, elle fait un pas, s'arrête, gratte le sol, puis repart de la même marche lente et machinale.

Derrière la poule viennent les poussins. Au moindre gloussement de leur mère, tous accourent et se pressent autour d'elle. Malgré leur petitesse, ils font beaucoup de bruit les jeunes affamés, car ils ne cessent de piailler. Tous se ressemblent ; tous ont gardé la forme de l'œuf. Leur corps est recouvert d'un fin duvet soyeux : il semble que ce sont des œufs de velours.

Tout à coup, un gloussement plus impérieux que les autres se fait entendre. Les poussins viennent précipitamment se réfugier sous les ailes maternelles. Là, la couvée ne cesse de crier. La poule regarde, frémissante, les plumes hérissées, en poussant des gloussements rauques, l'échelle de la grange, de laquelle descend un gros chat noir dont les yeux s'allument de convoitise à la vue des poussins. Devant l'attitude résolue de la poule, le chat hésite, s'arrête, regarde, puis s'en va en s'étirant chercher fortune ailleurs ; bientôt il disparaît à l'angle de la maison.

Le danger éloigné, les ailes de la poule se referment et la couvée se disperse de nouveau plus bruyante que jamais.

ALFRED BORGEAUD, 15 ans.

Le tailleur de pierres.

D'apparence chétive, le visage bronzé, brûlé par le soleil, les cheveux noirs, courts et abondants, les yeux bruns aux regards perçants, durs et sévères, le père Cardis est un homme d'une soixantaine d'années. Il est vêtu d'un pantalon de futaine et d'une veste de même étoffe qu'il porte très souvent rejetée sur une épaule. A ses manières brusques on devine un homme habitué à la solitude et ne sachant rien de la vie de famille.

L'aube le trouve sur le chemin du chantier ; le crépuscule le surprend dans son travail. Assis tantôt à terre, tantôt sur une grosse pierre, un ciseau à la main gauche, un marteau à la main droite, il taille sans relâche d'énormes blocs de granit. Après chaque coup de marteau il change la direction de son ciseau.

De temps en temps, il s'arrête, regarde le bloc qu'il façonne, le tourne et le retourne avec une facilité et une habileté surprenantes, le mesure en tous sens et trace des lignes au moyen d'une craie rouge. Puis il recommence à frapper et l'écho de ses coups se perd dans l'immensité de la forêt.

Non loin de lui, dans un endroit habilement choisi, est établie une petite forge : une pierre plate servant de foyer, un soufflet, une petite enclume, un sac de charbon, quelques marteaux et c'est tout. Sur le sol sont une quantité de ciseaux de toutes dimensions, les uns émoussés, les autres bien tranchants.

Et, quand le soir vient, il allume sa pipe et regagne sa demeure à pas lents, le corps fatigué mais la conscience tranquille. Chaque jour, nous le verrons revenir, bravant les grands froids et les fortes chaleurs, les tempêtes de pluie ou de neige. Chaque jour il reprendra son dur et pénible labeur ; il continuera de travailler dans la solitude et la profondeur des bois.

ANDRÉ PETERMANN, 16 ans.

Proverbes.

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Le père Jean est vieux et infirme. Il habité tout seul dans une pauvre petite cabane de bois. Cet homme ne peut plus travailler et vit de la charité publique. Chaque jour il fait sa tournée. Il arrive chez Eloi, le riche fermier de la contrée. Le père Jean entre dans la cuisine en saluant M^{me} Eloi.

« Ah ! c'est vous ! fait-elle, d'une voix agacée. » Puis, elle continue son ouvrage, allant ici, courant là, grondant la cuisinière, sans s'occuper du vieux. Le père Jean ne sait pas s'il faut partir ou attendre. A la fin, la fermière coupe un morceau d'une miche de pain et le donne au mendiant : « Tenez, voilà votre affaire et laissez-moi tranquille ! » Jean s'éloigne et marmotte des remerciements. Il est humilié, sentant qu'on ne lui fait l'aumône que pour se débarrasser de lui.

Le vieillard continue son chemin, en s'appuyant sur sa vieille canne de bambou. Il arrive à la porte d'une pauvre mère de famille, M^{me} Laurent. C'est la chaumière que le père Jean préfère.

— Bonjour, grand-père, entrez un moment pour vous réchauffer ; il fait frais ce matin.

En entendant ces paroles, le vieil homme est tout ragaillardi. Tout en travaillant M^{me} Laurent fait un bout de causette avec lui, et puis s'informe de sa santé :

Mais l'horloge du village frappe onze heures et le père Jean veut partir :

— Attendez ! Attendez ! crie la bonne dame ; j'ai fait hier après-midi une galette pour les enfants et voici votre part.

— Merci bien, madame, au revoir.

— Bonjour, père Jean.

Le soir, quand le père Jean mangera sa galette, il se dira : « La vie est parfois bien dure, mais il y a encore de braves gens dans le monde. »

CHARLES BEERI, 13 ans.

Il n'y a si long jour qui ne vienne à la nuit.

Qu'elle est longue et pénible la journée du travailleur ! Le laboureur qui suit pas à pas son paisible attelage, le moissonneur qui penche son front hâlé et couvert de sueur sur les lourds épis dorés, le faneur qui secoue avec ardeur l'herbe embaumée des prairies, le berger qui garde son troupeau sur la montagne, le forgeron qui travaille le fer rouge et le transforme avec ses pesants marteaux, le soldat à la frontière, la couturière qui tire fébrilement son aiguille, le voyageur sur la route, le marin sur les vastes océans, tous, ceux de la ville et ceux de la campagne comptent les heures qui s'écoulent lentement et répètent doucement dans leur cœur : « Elle est bien longue cette journée ! »

Le soleil continue majestueusement sa route lumineuse ; il s'abaisse lentement sur l'horizon et enfin il disparaît derrière les montagnes.

La nuit descend lentement sur la campagne. O nuit ! comme tu fus désirée par tous ces travailleurs ! Ils savent que c'est toi qui viendras mettre fin à leur pénible journée. Douce nuit, répare leurs forces, car ils en ont besoin pour gagner leur pain et celui de leurs enfants.

Elle est longue et rude la bataille de la vie. Qui n'a souffert des heures d'angoisse, de maladie ? Tout passe pourtant, la tristesse comme la joie. Pourquoi se désespérer, comme si la douleur ne devait jamais finir ! La souffrance ne dure pas toujours : il n'y a si long jour qui ne vienne à la nuit.

JULIEN FONTANNAZ, 15 ans.

GRAMMAIRE.

La ponctuation.

Les règles de la ponctuation sont difficiles à appliquer et très variables, tel auteur se servant de certains signes que tel autre n'emploie pas dans des cas analogues. C'est une affaire d'appréciation et d'intelligence. Voici les règles les plus précises :

Le *point* marque la fin des phrases.

La *virgule* se place avant et après les parties de phrases explicatives. *Ce matin, après une nuit excellente, je suis allé me promener dans la campagne ;* — avant et après les expressions citatives : *dit-il, répondit-elle*, etc. ; — pour séparer les différentes parties d'une énumération de noms, de verbes, d'adjectifs, de propositions semblables assez courtes, etc.

Le *point-virgule* s'emploie quand les parties de la phrase sont des propositions indépendantes assez longues.

Les *deux points* marquent une citation ou une explication.

Le *point d'interrogation* s'emploie quand on interroge et le *point d'exclamation* se place après une interjection ou une exclamation.

L'usage et la lecture enseigneront l'emploi des autres signes : la parenthèse, le tiret, les guillemets, les points suspensifs.

DEVOIR : *Ecrire au tableau noir, sans aucun signe de ponctuation, le texte suivant ; montrer la difficulté qu'il y a de le lire et de le comprendre ; placer ensuite les signes de ponctuation en indiquant sommairement leur usage.*

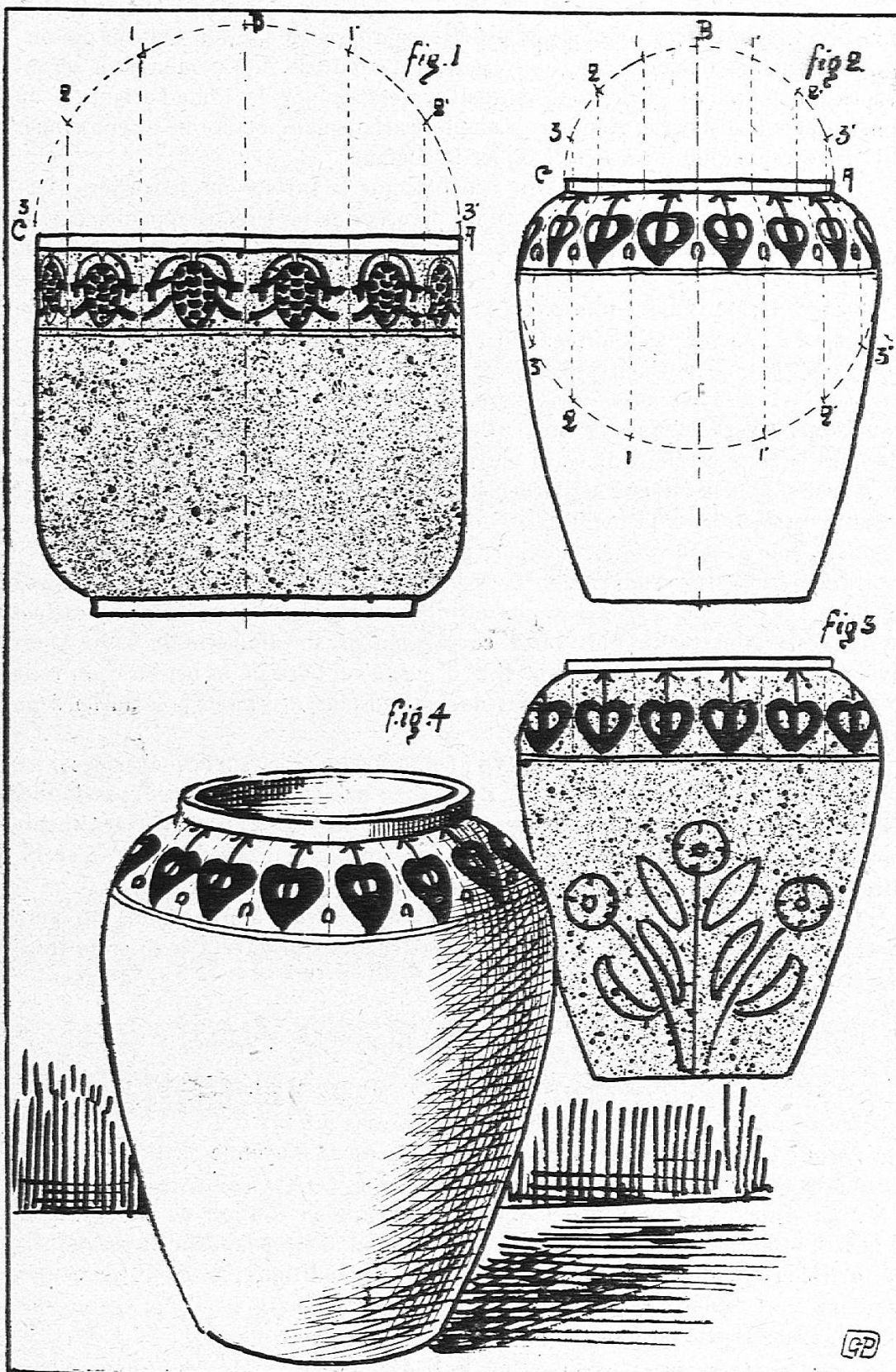
LE CHANT DU ROSSIGNOL. — Lorsque le rossignol chante, le soir, au fond des bois, les petits oiseaux, merles, pinsons, fauvettes, écoutent de leurs nids. Enfants, écoutez aussi. La chanson est vive et légère. — Pourquoi es-tu si gai, rossignol ? Penses-tu au soleil qui brille, aux beaux pays que tu vas voir ? Écoutez encore : le chant devient lent et plaintif. On se sent tout ému. — Hélas ! Pourquoi es-tu si triste, rossignol ? Penses-tu aux premières feuilles qui tombent, au nid que tu as laissé dans les bois ? La chanson est finie : le petit chanteur s'envole et disparaît. — *D'après C. DELON.*

LE DESSIN A L'ECOLE PRIMAIRE

Décoration d'une surface circulaire.

Il y a certaines règles à observer quand on veut placer un décor sur une surface circulaire, un vase, par exemple, surtout si nous voulons avoir une idée de l'effet que produira ce décor sur l'objet en nature.

Sans nous arrêter beaucoup sur la recherche de la forme de l'objet, nous



dirons cependant que cette forme doit être appropriée à son but tout en présentant des qualités de simplicité, de solidité et d'équilibre. Les moulures ne seront pas trop nombreuses et le contour (galbe) sera l'objet de toute l'attention du dessinateur. Le décor doit toujours s'adapter parfaitement à la forme et contribuer à la faire valoir plutôt qu'à en masquer les défauts.

Il peut se composer d'un dessin ornant toute la surface ou de bordures servant à faire valoir la forme. La bordure décorera de préférence l'épaule, le col ou encore la base du vase; sa hauteur sera toujours proportionnée à la largeur de l'objet.

Quand le motif devant servir à la décoration du vase aura été trouvé, on cherchera à l'adapter à la forme. Ainsi dans la fig. 1, on remarque que les motifs paraissent de plus en plus étroits à mesure qu'ils se rapprochent du bord du vase. C'est bien aussi l'effet produit sur l'œil par le décor d'un objet rond (voir différents vases décorés). Pour obtenir cet effet sur le dessin, il suffit de faire le demi-cercle A. B. C. au moyen d'un compas, puis de reporter à gauche et à droite de B la largeur de l'ornement en 1. 2. 3. et 1' 2' 3', etc. Projurons ensuite ces points sur la bordure et nous obtiendrons la place de tous les ornements. (Voir aussi *Guide Méthodique*, planche 30, décoration d'une tasse.)

Si le décor est arrondi comme la bordure du vase, fig. 2, on fera deux rabattements : « celui de la partie la plus étroite de la bordure correspondant au col et celui de la partie la plus large correspondant au diamètre du vase. Après avoir projeté les points 1. 2. 3 et 1' 2' 3' jusqu'au bord de la bordure, on relie ces points par des courbes qui sont de plus en plus arrondies près du bord du vase.

La fig. 3. est un exemple assez typique du même objet sur lequel le décor est placé comme sur une surface plane. Il est donc mal adapté et ne peut pas donner la moindre idée de l'objet en nature. Cette façon de placer l'ornement est encore malheureusement trop souvent employée par quelques décorateurs qui n'en retirent que des désillusions quand ils font exécuter leurs travaux.

Lorsqu'on dessine d'après nature un vase recouvert d'ornements, on aura toujours soin de faire quelques petites constructions propres à faciliter le tracé des dits ornements, voir fig. 4.

G. PAYER.

ARITHMÉTIQUE

Problème pour instituteurs jurassiens.

L'ordonnance accompagnant le registre bernois dit :

La moyenne annuelle des présences en % est la moyenne arithmétique des présences obtenues dans les périodes de censure.

Nous disons : La moyenne annuelle se calcule en fonction du nombre total d'heures et du nombre total d'absences (le nombre d'élèves restant le même).

a) Déterminer qui a raison ? b) A quelles conditions ces deux moyennes seraient-elles égales ? c) La différence peut-elle atteindre 1 % ? d) Cette différence s'accuse-t-elle en plus ou en moins de la moyenne officielle ? J. R. à M.

Adresser les réponses au rédacteur de la partie pratique de l'*Educateur* avant le 10 juin prochain.

ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Le succès des livres de **MARDEN** est dû à ce qu'ils apprennent à l'homme à s'affranchir de tous les ennemis de son bonheur, de son ignorance, de ses défauts, ainsi qu'à échapper à l'esclavage du mal. Ils lui font découvrir les forces merveilleuses qui sont en lui et qui l'aident à s'élever au-dessus des soucis, de la crainte, de la tristesse, de tout ce qui le paralyse et l'affaiblit.

L'Attitude victorieuse	Fr. 5 —	Relié	Fr. 6 50
Les Miracles de la Pensée	» 5 —	»	» 6 50
Le Corps et l'Esprit	» 3 50		
La Joie de vivre	» 5 —	»	» 6 50
L'Influence de l'Optimisme	» 2 50	»	» 3 50
Le Succès par la Volonté	» 5 —	»	» 6 50
L'Employé exceptionnel	» 3 —	»	» 4 —

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON
SPÉCIALE
de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la
CHEMISERIE

10 ⁰/₀ au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers

Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

(C. 4)

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.



(J. H. 5699 B.)

PHOTOGRAPHIE

LAUSANNE

14 Rue Haldimand

ASCENSEUR

CH^{LES}

MESSAZ

TÉLÉPHONE

✻
PORTRAITS DE TOUS FORMATS

SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS

DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS

— Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS

MINIATURE, etc.

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Berne 1914

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 **TRÈS GRAND CHOIX ET**
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{re}me ANNÉE — N° 23.

LAUSANNE. — 15 juin 1918



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces.

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires
aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Examens des brevets spéciaux

Ces examens auront lieu à Lausanne, au cours de l'année 1918. Ils porteront sur l'anglais, le dessin technique, la musique vocale, la calligraphie, l'économie domestique et hygiène.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, service de l'enseignement secondaire, avant le 30 juin 1918. P 32224 L

Collège classique cantonal

Les examens commenceront :

Jeudi 27 juin, à 7 h. pour la 1^{re} et la 4^e classe :

Vendredi 5 juillet, à 7 h. pour les élèves qui désirent entrer dans les 6 premières classes.

Samedi 6 juillet, pour la 6^e classe. — Age requis, 10 ans révolus au 31 décembre 1918.

Inscriptions du 25 au 30 juin. Présenter acte de naissance, certificat de vaccination, livret d'études. P. 32225 L.

OUVERTURE de l'année scolaire 1918-1919 : **Lundi 2 sept., à 2 h.**

Enseignement primaire.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs : MM. Delessert, Edouard, à Crenières (Puidoux). — Payot, Marcel, à Avenches. — Thomi, William, à Panex (Ollon).

Institutrice : Mlle Burgdorfer, Berthe, à La Cure (Saint-Cergue).

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers
Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

(C. 4)

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : Echandens : 2400 fr., logement, jardin, 20 fr. d'indemnité de plantage, bois nécessaire au chauffage de la salle d'école pouvant être remplacé, après la guerre, par une indemnité de 100 fr. ; 18 juin.

Lausanne : Une place d'instituteur en ville.

Fonctions légales.

Avantages : traitement fr. 3400 à fr. 4000 pour toutes choses, suivant années de service dans le canton, plus prime de fr. 50 à fr. 320 pour année de service dans la commune de Lausanne.

Une place d'instituteur à Montblesson.

Fonctions légales.

Avantages : traitement fr. 2600 à fr. 3200, suivant années de service dans le canton ; même prime que pour la place en ville, plus logement, plantage et autres avantages légaux.

Trois places d'institutrices primaires en ville.

Fonctions légales.

Avantages : traitement fr. 2400 à fr. 3000, pour toutes choses, suivant années de service dans le canton, plus prime de fr. 35 à fr. 230 pour année de service dans la commune.

Pour tous les titulaires, retraite supplémentaire communale éventuelle. Ils seront tenus d'habiter le territoire de la commune de Lausanne.

Les postulants sont invités à s'abstenir de toute démarche personnelle ; 21 juin.

Cours préparatoire aux examens pour l'obtention du diplôme d'enseignement primaire supérieur.

Comme l'an dernier, un cours préparatoire destiné : 1^o aux membres du corps enseignant primaire se préparant aux examens pour l'obtention du diplôme primaire supérieur, 2^o aux maîtres primaires supérieurs en fonction, sera donné, à Lausanne, du 23 septembre au 12 octobre 1918, avec le programme suivant :

Conférences et pédagogie : 9 h. MM. Millioud et Savary, prof.

Français : 18 h. MM. Freymond et Vittoz, professeurs.

Allemand : 18 h. MM. Schacht et Briod, professeurs.

Mathématiques : 15 h. M. May, professeur.

Physique : 12 h. M. Perrier, professeur.

Chimie : 12 h. M. Porchet, professeur.

Physiologie du système nerveux : 6 h. M. Arthus, professeur.

Le cours est gratuit. Un petit subside pourra être accordé aux maîtres primaires supérieurs en fonction hors de Lausanne.

Les instituteurs et les institutrices qui désirent suivre ce cours sont invités à s'inscrire avant le samedi 6 juillet prochain, à 6 h. du soir, au Département de l'Instruction publique, service de l'enseignement primaire, qui donnera tous les renseignements demandés.

Le Département de l'Instruction publique se réserve le droit de refuser un certain nombre d'inscriptions si celles-ci étaient trop nombreuses. Un programme détaillé sera adressé à la fin de juillet aux personnes dont l'inscription aura été admise.

Département de l'Instruction publique.

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Vient de paraître :

VIRGILE ROSSEL

LE

ROMAN D'UN NEUTRE

Un volume in-18 . . . Fr. 4.50

Ce livre vient à son heure. Il retrace, dans la forme d'un roman très attachant et très vivant, le drame de la conscience suisse pendant la grande guerre. Et il restera comme le viril témoignage d'un ardent patriote et d'un bon Européen.

M. Virgile Rossel a exprimé ici les sentiments de tous ceux qui, bien résolus à exiger de l'Etat une loyale neutralité, n'admettent pas que le citoyen soit condamné à subir un « régime de mutisme intégral », comme il le dit dans sa préface.

Jean Réal, le héros du *Roman d'un Neutre*, n'était qu'un jeune médecin vaudois, souverainement indifférent aux questions de politique internationale, lorsqu'il épousa, dans le courant du mois de juillet 1914, Annie Maykirch, la plus jolie des Bernoises. Mais les cruelles réalités de l'agression allemande et du martyre belge, non moins que l'indignation communicative de son vieil ami, le professeur Morgins, ou les sentiments de son beau-frère Hermann, ne tardèrent pas à lui ouvrir les yeux sur les dangers que couraient l'indépendance de son pays et l'avenir de la civilisation. S'il fut bientôt d'accord avec son milieu lausannois, il entra en conflit avec le milieu dans lequel l'avait introduit son mariage. On devine les malentendus et les déchirements inévitables dont l'auteur a fait la trame d'une action serrée et palpitante à souhait.

Ce tableau de l'une des époques les plus émouvantes de notre histoire, est d'une actualité sur laquelle nous n'insisterons pas. Nul ne le lira sans un poignant intérêt. Et l'on sera particulièrement reconnaissant à M. Rossel du scrupuleux souci de justice et de vérité qu'il manifeste dans son récit.